

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Avril

Les Étrangers en France

M. Descubes, député de la Corrèze, vient de déposer un rapport sur la situation des étrangers en France, et, en même temps, il donne une analyse de son travail dans le journal le *Français quotidien*.

Cette question des étrangers présente une actualité indiscutable.

Il y a en ce moment plus d'un million d'étrangers en France.

Ce sont les Italiens, les Belges et, dans une proportion moindre, les Allemands, les Espagnols et les Suisses qui sont le plus nombreux. Ces cinq États nous fournissent à eux seuls 93 0/0 de notre colonie étrangère.

Les parties du territoire français qui renferment le plus d'étrangers, sont les départements de la frontière et ceux où se trouvent des ports qui entretiennent des relations avec leur pays d'origine. Il faut en excepter Paris qui est le rendez-vous par excellence des étrangers.

Les Belges sont fixés dans le Nord de la France, au moins pour les deux tiers; les Allemands sont à Paris, dans les vallées de la Meuse et de la Saône. Les Italiens abondent dans toute la région du Sud-Est, les Espagnols restent dans le Midi, surtout sur les rives de la Garonne. De tous les étrangers, les Italiens sont les plus nomades.

C'est l'industrie qui attire le plus d'étrangers, puis l'agriculture et ensuite le commerce. Les industries faciles : travaux publics, constructions, mines, salines, carrières sont celles qui emploient le plus d'étrangers. Les industries qui exigent un long apprentissage n'en comptent qu'un nombre relativement restreint.

Un fait à remarquer aussi, c'est le petit nombre des rentiers. Ainsi sur les 219.003 étrangers vivant à Paris, il n'y en a guère que 18.000 qui vivent de leurs rentes. Ceci

démontre combien est erronée l'opinion assez répandue d'après laquelle la plupart des étrangers qui habitent Paris y viennent pour dépenser leurs revenus.

D'un autre côté, l'émigration française est presque nulle : nos compatriotes s'expatrient pour fonder un petit commerce leur permettant de revenir plus tard en France pour jouir des fruits de leur travail. Aussi les pays qui, comme la République Argentine, bénéficient de leur présence, en tirent les premiers profits. Il faut remarquer qu'aucune taxe n'est exigée de leur part et qu'ils jouissent, à cet égard, d'une immunité fiscale : on peut conclure de cet état de choses que l'utilité de leur présence a été reconnue.

En France, au contraire, les étrangers sont attirés par la richesse du pays et l'insuffisance de sa population.

Cette situation occasionne chez nous une véritable invasion, pacifique il est vrai, mais qui ne laisse pas de préoccuper l'opinion publique; l'industrie, le commerce ont fait entendre bien des plaintes au sujet de la concurrence qui leur est faite.

Du côté des ouvriers, les plaintes sont aussi vives et aussi nombreuses. L'offre de l'ouvrier belge, allemand, italien, ouvrier généralement célibataire et sobre, fait baisser les taux des salaires. Ces ouvriers, n'ayant pas de famille à nourrir, il leur est par conséquent possible de travailler dans des conditions inacceptables pour l'ouvrier français.

Qu'arrivera-t-il ? C'est que cet écrasement progressif de la main d'œuvre nationale, amènera, avec la misère croissante du travailleur français, une exaspération qui le poussera trop souvent à des conflits déplorables avec les étrangers, conflits qui, tôt ou tard, peuvent causer des complications internationales.

Les exemples récents d'Aigues-Mortes et de Pont-Saint-Vincent prouvent que nos nationaux n'acceptent pas sans résistances la situation qui leur est faite. Au point de vue

moral, le nombre des étrangers condamnés est, toute proportion gardée, cinq fois supérieur à celui des Français.

Pour remédier à cet état de choses, on a proposé deux solutions : taxe sur les étrangers ou taxe sur ceux qui les emploient. C'est à cette dernière solution que M. Descubes se rallie, tout en proposant de faciliter aux étrangers la naturalisation, en réduisant les frais qu'elle occasionne.

M. Descubes voudrait, également, que les étrangers fussent soumis à l'obligation du service militaire. Ceux qui auraient passé sous les drapeaux montreraient peut-être plus de reconnaissance envers leur patrie d'adoption par le développement d'un sentiment plus vif des devoirs que leur situation leur imposerait. Ils se trouveraient ainsi, pendant quelque temps, soumis à l'influence du milieu, et le patriotisme de leurs frères d'armes agirait sur eux, de façon à leur faire reconnaître comme imprescriptibles, les devoirs patriotiques auxquels tout Français doit être soumis, aussi bien que les droits que leur confère leur nouvelle nationalité.

Mais cette question-là, selon nous, est discutable, et nous ne l'accepterions pas sans modifications : Introduire des étrangers dans les rangs des patriotes, n'est-ce pas se préparer des espionnages d'abord et des trahisons ensuite ?

Mais cette restriction faite, il faut, cette fois, féliciter M. Descubes de l'intérêt et du mérite de son travail législatif.

Or, on sait, et c'est là la justification de notre existence même, que nous n'hésitons jamais devant ces devoirs d'impartialité.

En concluant à la taxe sur les immigrants M. Descubes est dans le vrai, car les Français ne s'expatrient que par exception, et il est de toute justice que les étrangers qui viennent faire concurrence à nos travailleurs subissent l'équivalent de nos charges fiscales.

J. QUERCYTAÏN

INFORMATIONS

A LA CHAMBRE

M. Ribot dépose le budget voté par le Sénat. La Chambre reprend ensuite la discussion du projet de loi portant majoration de la caisse des retraites.

M. l'abbé Lemire dépose un contre-projet affectant un crédit de deux millions à la création de livrets de la caisse des retraites pour les ouvriers ayant six enfants âgés de moins de treize ans.

La commission du budget a décidé de faire son rapport aujourd'hui même et de se tenir aux ordres de la Chambre.

La commission accepte toutes les modifications apportées au budget par le Sénat, sauf celles sur le droit d'accroissement.

AU SÉNAT

Dans la séance de mercredi, le Sénat a adopté les derniers articles du budget.

M. Blavier a lu une déclaration de protestation contre le déficit et le dépeuplement des congrégations.

L'ensemble du budget est adopté.

L'Expédition de Madagascar

Départ du général Duchesne

Paris, 11 avril.

Le général Duchesne a quitté Paris, hier soir, à 8 heures 50, pour se rendre à Marseille, d'où il s'embarquera le 12 courant à destination de Madagascar.

Quelques minutes avant le départ du train, le général Zurlinden, escorté de ses officiers d'ordonnance, est venu faire ses adieux au général Duchesne.

Le départ du 200^e

La 1^{re} compagnie du 200^e a quitté Lyon hier soir à huit heures, pour se rendre à Marseille.

Un peu avant sept heures, la 1^{re} compagnie du 200^e, précédée par la musique du 121^e de ligne, a traversé Lyon magnifiquement pavoisé; des fleurs leur ont été jetées par la foule enthousiaste. Des fenêtres tombent fleurs et serpents et une immense acclamation sortie de milliers de poitrines salua le départ des *Malgaches*.

En route pour Majunga

Marseille, 12 avril.

Le *Cachar* et le *Rio-Negro* ont levé l'ancre à dix heures précises.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 6

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

IV

De temps à autre, pouriant, ses paupières s'ouvrent et il en jaillit des lueurs hagardes.

Son regard tombe alors sur un vêtement, un objet quelconque qui lui rappellent son enfant; il fait un soubressaut douloureux, puis il fond en larmes.

Il est là depuis une heure environ, quand tout à coup il se dresse effaré et ramène vivement ses mains sur le bras de son fauteuil comme pour se lever.

Il prête l'oreille, très inquiet.

Il lui a semblé qu'on venait d'ouvrir la porte de l'antichambre.

Si c'était une nouvelle, une bonne nouvelle ? Il écoute encore.

Il ne s'est pas trompé.

Il entend un pas maintenant.

On a mis la main sur la clef restée dehors. Cette clef tourne lentement dans la serrure, comme si celui qui la manie avait peur de faire du bruit.

Il rassemble toutes ses forces et se lève vivement.

Son cœur bat à se rompre, et il est obligé de mettre ses mains sur sa redingote pour en comprimer les battements.

Avant qu'il ait pu faire un pas, la porte s'ouvre.

Un homme parait, entre vivement et referme la porte sur lui à double tour, puis il retire la clef qu'il met dans sa poche.

Le comte, négligé par cette apparition n'a pu faire un mouvement, ni pousser un cri.

Il contemple l'arrivant avec une sorte de terreur éperdue.

Fait étrange ! Le nouveau venu est le portrait frappant du comte : mêmes traits, même coupe de barbe et de cheveux. Les vêtements même se ressemblent.

Seulement le comte a les yeux doux, presque timides, tandis que le regard du sien, audacieux et cruel, a des reflets fauves comme des charbons d'enfer. Les membres du nouveau venu sont plus trapus, plus musclés. Le comte a l'apparence frêle, pendant que l'autre semble taillé en hercule.

Le comte a reculé instinctivement à la vue de l'homme comme à la vue du reptile.

Son visage exprime le plus grand effroi.

Il tend vers le nouveau venu des bras éperdus.

— Toi ! toi ! s'écrie-t-il.

— Oui, moi, répond l'autre sans tressaillir.

Puis il ajoute avec un ricanement :

— C'est tout l'accueil que tu me fais ? C'est peu, pour un frère.

— Misérable ! murmure le comte.

Puis, il reprend avec l'accent de la fureur et de la haine :

— Je comprends tout, maintenant ! C'est toi, toi qui m'as volé mon enfant.

L'homme se croisa les bras sur la poitrine, d'un air tranquille.

— Oui, c'est moi, après ?

Le comte lui bondit à la gorge.

— Tu vas me le rendre !

— Je suis venu pour cela.

Le comte étouffa un cri de joie.

— Mais avec certaines conditions, reprit le premier.

— Je souscris à tout, pourvu que je revoie mon fils.

— Ecoute-moi donc ! fit le frère, et ne me regarde pas comme si tu voulais me dévorer.

De la main, il indiqua un siège au comte, puis il s'assit à son tour.

C'était lui qui semblait faire les honneurs de l'appartement de son frère.

Il reprit après une pause :

— Nous sommes frères tous les deux... frères jumeaux... Je me nomme Jean de Kermor... Je suis ton aîné d'un jour... Et cependant tu es riche, et je suis pauvre... C'est à toi qu'est allé tout l'héritage.

— Parce que tu as fait mourir mon père de chagrin, dit vivement Julien, et que tu as mangé sa part...

Le comte eut un sursaut d'indignation.

— Oui, toi.

— Mensonge ! je ne tiens pas aux richesses.

— J'y tiens, moi... Je ne tiens même qu'à cela.

— Ainsi c'est pour m'arracher une partie de ma fortune que tu as pris mon fils ?

— Une partie ! s'écria-t-il en ricanant. Ce n'aurait pas été la peine de me déranger.

Julien se leva.

— Que veux-tu dire ?

— Tout ! je veux tout ! cria Jean, qui se leva à son tour.

Les deux frères étaient debout, front à front, ayant la même taille.

— C'est ta fortune qui appartient à mon fils, déclara Julien, qui s'efforçait de garder son calme.

— Mais ton fils m'appartient jusqu'à nouvel ordre, riposta Jean.

— Je te le ferai rendre, maintenant que je sais qui me l'a volé : où est-il ?

Jean ricana.

— Où est-il ?

— Nous le retrouverons bien... Nous ne sommes pas ici en Amérique, d'où tu viens, il y a la justice, et pour commencer.

Le comte tendit la main vers le cordon de la sonnette.

— Tu vas sonner et me faire mettre dehors ?

— Je vais sonner et te faire arrêter comme un bandit, comme un voleur d'enfant que tu es, cria Julien, que la fureur transportait.

— C'est le glas de ton enfant que tu sonnerais, répliqua tranquillement le gredin.

Puis il reprit :

— Moi seul connais la retraite de ton fils... Moi seul peux te le rendre... S'il m'arrivait malheur, si j'étais arrêté, une heure après mon arrestation, ton fils serait mort.

(A suivre).

A ce moment, le spectacle est superbe. Aux cris de : Vive Marseille ! poussés par les troupes, la foule répond par les cris de : Vive l'armée ! Vive la France ! Les mouchoirs et les chapeaux sont agités, et au milieu des applaudissements, les deux transports se mettent en marche à la distance réglementaire, tandis que la musique du 40^e joue la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* entonnés par les soldats.

Sur les quais se trouvaient les généraux Duchesne, de Vaulgrenant, Canonge, de Torcy, Verrier et un grand nombre d'officiers de la garnison, mêlant leurs acclamations à celles du public et des autorités civiles.

Sur les jetées stationne une foule immense qui salue une dernière fois les vaillants soldats. Des canots font escorte aux transports. Un dernier écho apporte à l'assistance émue le cri de : Vive Marseille.

Un incident s'est produit avant le départ. Un chasseur du 40^e laissa tomber à l'eau son casque colonial. Descendu à terre pour le repêcher, il passa devant le général Duchesne, qui lui dit en riant : « Bon baptême de l'eau avant le baptême du sang ! »

Les témoins ont applaudi.

Au retour, le général est de nouveau l'objet des ovations de la foule.

Question d'Egypte

M. Deloncle adresse au *Matin* une lettre datée du Caire, dont nous citons la conclusion :

« N'empêche que la France a, malgré ses défaillances successives, conservé dans tout cet Orient, et surtout en Egypte, un tel prestige qu'il lui suffit encore de vouloir et de dire ce qu'elle veut pour que tout aille au gré de sa volonté soutenue par le bon droit.

« L'éclat avec lequel M. Hanotaux, fort du vote unanime de la Chambre du 7 juin dernier (que tout le monde connaît par cœur), a réglé la question du Congo et engagé la question du Haut-Nil, a remis en faveur le Parlement français et le ministre des affaires étrangères de France.

« On a confiance que la Chambre se montrera très énergique au cours du débat annoncé sur la question du Nil, et qu'elle munira le gouvernement d'un surcroît d'autorité morale pour conduire à bien la négociation ouverte par le discours même de sir Edward Grey.

« L'heure est décisive. Rappelons-nous 1882, évitons toute faiblesse, qui serait pour nous, cette fois-ci, un véritable déshonneur et la perte irrémédiable de notre influence en Orient. »

La fièvre de l'or

De la *Libre Parole* :

C'est fait ! Et notre grand public français mord à l'hameçon empoisonné des *Mines d'Or*.

Cinq cents millions sont déjà souscrits, ont passé la Manche ! Ce sont cinq cents millions que la haute banque d'Angleterre n'aura pas à retirer des quartz aurifères, mais qu'elle a retirés simplement des mains du public français.

Trente-trois millions d'or sont sortis des caves de la Banque la semaine dernière, dix-neuf cette semaine.

On achète au double ce qui ne valait plus que moitié, car l'or perd sa prime maudite tous les jours, cette prime qui a causé toutes nos souffrances que nous allions guérir.

Bientôt un milliard d'or aura quitté la France !

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 41

LE CHIEN DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XXI

LE NOTAIRE DE VENDÔME

« François-Joseph Lesbroussard a habité Brunoy 25 ans et était garde de l'Etat, dans la forêt de Sénart.

« Il est mort assassiné, il y a près d'un an.

« Il a laissé trois enfants, deux garçons et une fille, les deux garçons sont mort coup sur coup, par accidents, l'un noyé, à Paris, l'autre s'est tué en tombant de la tour Eiffel.

« La fille seule reste et est sur le point d'épouser mon maître clerc. »

Cette circonstance frappa singulièrement le notaire de Vendôme.

Le père et les frères morts, la fille restait seule et allait épouser un clerc de notaire.

Quel était ce clerc ?

Il écrivit vivement à son confrère.

« Quel est le nom du clerc fiancé à Mlle Lesbroussard ? »

« Prassé et confidentiel. »

L'autre répondit :

« Cyprien Delaruelle. »

Tout s'expliquait.

Et, devant l'emballement du public français, on invente les mines les plus invraisemblables, on refrappe des titres ; tout notre stock d'or y aura passé bientôt, si on n'y met bon ordre.

Puis, la liquidation viendra, liquidation terrible, qui, après nous avoir dégarni de notre trésor de guerre et de nos capitaux qui répondent au moindre signe de la haute banque anglaise, nous laissera avec un mauvais papier de plus et le vide dans les caisses de la Banque !

On prononce déjà les mots de DANGER NATIONAL, de NOUVEAU PANAMA ! M. Gogo sera encore une fois roulé !

Mais, à l'inverse de tant d'autres souscriptions dont l'or ne quittait pas le sol de la France, ici tout ce que nous versons est de l'or qui part. Tout billet portant la signature de la Banque est payé en or en Angleterre.

On tremble à la pensée que nos cinq milliards d'or, en un an, dix-huit mois peut-être, peuvent nous être ravis par cette escroquerie gigantesque et que nous tomberons au rang des nations ruinées, quand nous n'aurons plus d'or à fournir, l'or, la seule monnaie admise dans le grand commerce international centralisé à Londres, l'or, la seule rançon possible de la Patrie, l'or, la seule monnaie pour approvisionner ses armées.

Je suis venue, j'ai chanté, et j'ai tout l'or de France, dira demain la haute banque anglaise, et nous entendrons les cris des victimes dépouillées, et les plaintes amères de la Patrie.

Et ces compagnies nombreuses, qui nous passent le paquet, ne se sont pas même mises en règle avec nos lois françaises, en émettant en Angleterre, comme dit la *Finance nouvelle*, des actions de 25 francs pour des capitaux qui dépassent 200,000 francs et évitant tous les frais de constitution. On pratique ainsi le système de l'introduction pure et simple. Avec des titres de 25 francs, on a le public le plus crédule.

Ainsi, pas de contrôle, pour qu'on n'ait pas le temps de se renseigner ! Ces vastes escroqueries, si on avait le temps devant soi, ne réussiraient plus !

Nous attendons que le gouvernement agisse, et fasse son devoir !

Une allocution de M. de Bismarck

Friedrichruhe, 9 avril, mat.

Le prince de Bismarck, dans une allocution adressée à une délégué du corps enseignant des écoles supérieures de Prusse, a dit :

Le plus bel ornement du peuple Allemand a été, de tout temps, son amour pour la vérité. Que les instituteurs cultivent cet amour. Un jour, j'étais au quartier-général de Versailles, j'ai parcouru les cahiers des enfants de mon hôte. J'ai été étonné des mensonges monstrueusement haineux qu'on cultivait évidemment dans l'enseignement français. Par là, dès le début, on inoculait à la jeunesse cet orgueil qui, comme dit le proverbe connu, vient avant la chute...

Il a terminé en disant que son soleil couchant lui montrait un beau crépuscule, qu'il considérait comme le précurseur d'un beau lendemain, crépuscule dans lequel il voit la promesse de beaux jours pour les instituteurs et la jeunesse allemands.

Le Secret de l'instruction

La question du secret de l'instruction vient d'être simultanément posée, on le sait, au Sénat par une proposition de M. Constans, et, à la Chambre, par une proposition de M. Couchard.

Cyprien était allé à Brunoy, à cause de l'héritage que lui seul connaissait. Il épousait la fille pour palper l'héritage.

C'était habile, mais était-ce honnête ?

Maître Basset pensait en lui-même qu'il devait y avoir supercherie, mais sans cette circonstance de la mort du père et des deux frères qui faisait de la fille de Lesbroussard l'héritière unique de la succession de son oncle, il ne se serait pas ému.

Lui, notaire, ne serait-il pas un jour inquiet lorsqu'on apprendrait que c'était son ancien maître clerc qui avait épousé la succession importante du vieux natif de Droué.

Il voulut en avoir le cœur net et partit pour Brunoy.

Or, un jour vers deux heures de l'après-midi, un homme vêtu d'une blouse bleue avec liseré blanc, portant longue barbe et cheveux grisonnants, avec des yeux très vifs, se présentait chez le notaire de Brunoy et demandait à lui parler.

— Il est occupé, lui fut-il répondu.

— Et le premier clerc.

— Il est sorti.

— J'attendrai donc.

— Asseyez-vous.

L'homme attendait depuis quelques minutes lorsqu'un monsieur se présenta à son tour demandant le notaire.

— Occupé, lui fut-il répondu.

— Dites-lui donc que je suis maître Basset, notaire à Vendôme, son confrère, et que je désirerais lui parler de suite.

Le clerc se précipita et revint au bout de quelques minutes.

— Le patron vous attend dans son cabinet,

Ces propositions tendent à extraire du projet d'ensemble qui est à l'étude, sur la réforme du Code d'instruction criminelle tout ce qui est relatif à l'instruction, pour en faire une loi spéciale qui pourrait ainsi être rapidement votée.

Il s'agit de substituer à l'instruction secrète l'instruction contradictoire, c'est-à-dire de permettre au prévenu d'être assisté d'un avocat au cours même de l'instruction.

La Commission de la Chambre, réunie mercredi sous la présidence de M. Guyot-Dessaigne, s'est occupée de la proposition de M. Couchard.

Elle a constaté que déjà elle s'était prononcée à l'unanimité pour l'instruction contradictoire et qu'au surplus son rapport sur la réforme générale du Code d'instruction criminelle pourrait être déposé dès la rentrée de Pâques. Dans ces conditions, elle a décidé de ne discuter qu'après la rentrée, s'il y aurait lieu de faire une loi spéciale avec toutes les dispositions qu'elle a déjà votées sur l'instruction contradictoire.

Le transport des documents confidentiels

Les ordres les plus sévères viennent d'être donnés par le 4^e bureau de la guerre aux compagnies de chemins de fer, dans le but d'assurer le transport et la conservation des documents militaires confidentiels. A l'avenir, lorsque ces documents présenteront un volume appréciable, ils seront transportés dans des paniers spéciaux plombés et scellés, puis confiés à la garde de deux employés jusqu'à la remise au destinataire.

Pour les documents à placer dans des enveloppes, leur envoi sera fait dans les valises porte-feuilles des Compagnies dont les clés sont entre les seules mains des chefs de l'exploitation et des inspecteurs principaux.

Les locaux où sont déposés les documents ne devront servir exclusivement qu'à renfermer les papiers militaires.

Des rondes de jour et de nuit sont ordonnées.

Les infractions à ces ordres sévères, outre la révocation, donneront lieu à des poursuites.

Une expérience de mobilisation

Grand émoi la nuit dernière parmi les troupes de la garnison de Paris et de la banlieue dépendant du gouvernement militaire de Paris, qui pendant quelque temps ont pu croire que la guerre était déclarée.

En effet, à onze heures du soir, un ordre émanant du général Saussier, est arrivé dans toutes les casernes annonçant que « le premier jour de la mobilisation commençait le 9 avril à minuit une minute.

Toutes les dispositions ont été prises comme s'il s'agissait d'une véritable mobilisation, afin que les officiers de l'état-major du gouverneur puissent se rendre un compte exact de la rapidité et de l'exactitude des opérations.

Quelques dispositions spéciales ont cependant été prises pour ne pas occasionner d'alarme dans la population : c'est ainsi que les chevaux mobilisés ont été réquisitionnés dans le train et l'artillerie ; mais la gendarmerie et les services auxiliaires ont fourni les détachements prévus, les vivres et les fournitures de toutes natures ont été perçus, etc.

Les troupes suivantes se sont alors dirigées vers les gares d'embarquement :

9^e division d'infanterie : 4^e et 82^e de ligne, Reuilly ; 113^e, caserne des Tournelles ; 131^e, caserne du Château-d'Eau.

dit-il, il finissait de déjeuner.

Le notaire de Vendôme entra dans le cabinet de son confrère.

L'homme à la blouse avait entendu.

Le notaire de Vendôme se dit-il, voilà un homme auquel j'aurai certainement quelque chose à dire.

L'étude se trouvait être la première pièce en entrant ; le cabinet du maître clerc était à droite, donnant sur la cour, et le cabinet du patron au fond sur le jardin.

De l'étude à ce cabinet il y avait un couloir sombre, large et long de deux mètres.

C'est là que sur une banquette assez peu rembourrée, les clients posaient en attendant M. le notaire.

L'homme à la blouse se blottit sur la banquette et ma foi, il colla son oreille contre la porte du cabinet, sans crainte d'être vu de l'étude.

Les clercs d'ailleurs ne faisaient pas attention à lui.

Il entendit donc la conversation entre les deux notaires.

Entrons dans le cabinet.

Ces messieurs se firent quelques politesses que l'on devina aisément, puis le tabellion de Brunoy dit à l'autre :

— Cher confrère, qui ou quoi me procure l'avantage de votre visite ?

— Ceci, je vais droit au but. Je vous ai écrit pour vous demander si vous connaissiez un nommé Lesbroussard.

— Et je vous ai répondu.

— Je vous ai demandé ensuite si vous aviez pour clerc Cyprien Delaruelle.

1^{re} division de cavalerie : 1^{er} et 2^e cuirassiers, Paris ; 27^e dragons, Versailles ; 28^e dragons, Vincennes ; 4^e chasseurs, Saint-Germain ; 5^e chasseurs, Rambouillet ; 29^e bataillon de chasseurs, Vincennes ; batteries à cheval de l'Ecole-Militaire.

L'embarquement, commencé hier matin, se continuera encore aujourd'hui à toutes heures du jour et de la nuit dans les gares de Pantin, de la Villette, de la Chapelle, de Bercy, de Versailles, Saint-Germain et Rambouillet.

Dès huit heures du matin, le général Saussier, accompagné de son chef d'état-major, le général Tisseyre, a surveillé l'embarquement à la gare de Pantin du quartier général de la 1^{re} division de cavalerie, qui a été parfait, sauf pour la gendarmerie, dont les chevaux ont opposé quelques difficultés.

L'essai de mobilisation se terminera par l'embarquement du 82^e régiment d'infanterie ce matin à sept heures quarante-cinq, à la gare de la Villette.

Les officiers de réserve

Du *Gil Blas* :

Un officier de réserve démissionnaire, appelé à suivre comme simple soldat le sort de sa classe, doit être considéré comme ayant accompli les trois périodes d'instruction réglementaires imposées par la loi de 1889, même la troisième période dans l'armée territoriale, si avant sa démission, il a répondu à trois appels pour service dans la réserve.

Cette question portée devant le ministre de la guerre vient d'être tranchée par l'affirmative et notification en a été adressée par dépêche aux commandants de corps d'armée.

A propos des officiers de réserve, il convient de remarquer que si cette année, les démissions ont été assez nombreuses, par contre, le nombre des candidats a augmenté.

Parmi ceux-ci figurent quelques engagés conditionnels sortis du régiment avec le grade de sous-officier. Ces anciens sergents vont être astreints à faire un stage de vingt-huit jours avant de passer l'examen, et beaucoup d'entre eux hésitent à maintenir leur candidature devant cette exigence.

La gare des Invalides

On a vu que le ministre des travaux publics a fait connaître au conseil la solution qu'il avait donnée à la question de la gare des Invalides. Examen fait des conventions et arrangements antérieurs, il a été reconnu que l'on ne pouvait s'opposer à l'établissement de cette gare. Le ministre a donc autorisé la Compagnie de l'Ouest à reprendre les travaux, mais aux conditions suivantes :

1^o La gare sera souterraine et l'aspect de l'esplanade ne sera pas modifié en dehors des quinconces déjà occupés.

2^o Cette occupation sera réduite dans des proportions considérables et un certain nombre d'arbres seront replantés.

3^o Les bâtiments destinés à abriter les entrées de la gare et à permettre le service du souterrain ne dépasseront pas la hauteur d'un étage et seront cachés par les arbres des quinconces ou les arbres replantés.

Une commission d'architectes parisiens sera appelée à se prononcer sur les plans et l'architecture de ces bâtiments.

4^o Les allées de la gare seront situées rue de Constantine et rue Faber. Aucun passage ne pourra être ouvert sur l'esplanade.

5^o La gare ne devra être ouverte qu'aux voyageurs et aux messageries, à l'exclusion des marchandises.

— Je l'ai encore.

— Très bien. Cyprien a été chez moi petit clerc et est devenu premier en passant par tous les grades.

— Il me l'a dit.

— Il m'a quitté sans motif. Très capable, je voulais l'établir et lui trouver une héritière pour lui laisser mon étude.

— Et il a refusé ?

— Non, il est parti sans rien dire, abandonnant une jeune fille honnête qu'il a séduite.

— Ah ! diable.

— Fille qui possède une quarantaine de mille francs.

— Eh ! bien, alors.

— Oh ! il est ambitieux. Vous m'avez dit qu'il devait épouser la demoiselle Lesbroussard.

— C'est la vérité, les bans sont publiés, mais il ne fait pas là un mariage d'argent.

— Vous croyez ?

— La jeune fille n'a pas le sou.

— Cela paraît ainsi, mais ce n'est pas la vérité.

— Je connais pourtant bien la position.

— Ecoutez-moi et vous la connaîtrez mieux. L'homme à la blouse redoubla d'attention.

— Lesbroussard le père, reprit le notaire de Vendôme, est mort sans savoir qu'il avait à recevoir un héritage important.

— Que me dites-vous là ?

— Un oncle à lui, retour des Indes, — il y en a qui en reviennent riches, — a fait un testament en sa faveur.

— Et il l'a légué ?

— Six cent cinquante-quatre mille francs.

(A suivre).

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des fêtes de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

Imposition extraordinaire

Le projet de loi ci-dessous a été déposé hier sur le bureau de la Chambre ?
« Le département du Lot est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, à s'imposer extraordinairement pendant dix ans, à partir de 1896, onze centimes (0 f. 11) additionnels, au principal des quatre contributions directes, pour en affecter le produit aux travaux des chemins vicinaux.
» Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé chaque année par la loi des finances, en vertu de la loi du 16 août 1871. »

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 12 avril 1895

Le Conseil municipal a tenu hier soir une séance extraordinaire.

M. Combettes, rapporteur de la commission des finances et des travaux publics, donne lecture de son rapport sur la question d'élargissement de la rue St-Géry.

Les deux commissions proposent le rejet pur et simple du projet, en regrettant vivement des exigences en désaccord avec l'intérêt général et même avec l'intérêt bien compris de ceux qui les formulent.

Le rapport de M. Combettes a été adopté par la grande majorité du Conseil.

Le colonel du 7^e de ligne

Les officiers en garnison à Cahors étaient, mardi soir, au cercle militaire, l'arrivée de M. Ferry, le nouveau colonel du 7^e de ligne.

L'extérieur du cercle, brillamment pavé et illuminé, était orné de magnifiques trophées d'armes. « Je suis de Champagne ». La fière devise du 7^e de ligne, issu, comme on sait, de l'ancien régiment de Champagne, brillait en verres de couleurs, sur la façade.

La musique militaire s'est fait entendre jusqu'à une heure assez avancée et du haut du balcon du cercle, les jeunes officiers faisaient partir des fusées, allumaient des flammes de Bengale et lançaient des serpentins et des confettis, à la grande joie de la foule qui se pressait sur la place d'Armes.

Mercredi matin, à 10 heures, revue d'honneur dans la cour de la caserne Bessières, pour la présentation aux troupes de leur nouveau chef. M. le général Fabre, commandant du 17^e corps d'armée, était venu de Toulouse, pour cette présentation.

Revue de gendarmerie

Mercredi matin, sur la place Thiers, les gendarmes de l'arrondissement de Cahors ont été passés en revue par le lieutenant-colonel, commandant la 17^e légion (bis).

Au cours de cette revue un accident qui, heureusement n'a pas eu de suites trop graves, s'est produit. Le cheval que montait M. Meurger, chef d'escadron, commandant la compagnie du Lot, effrayé par une charrette, a fait un brusque écart et a renversé son cavalier.

Dans cette chute, M. Meurger a été blessé à une main; il a reçu les premiers soins à l'infirmerie de la caserne Bessières.

La tour des pendus

Une forte subvention a été, il y a quelques années, accordée à la ville par le ministère des beaux-arts, grâce à l'intervention de Gustave Larroumet.

Cette subvention était destinée à la restauration de cette superbe tour, qui menace de s'effondrer sous le poids de sa voûte.

Si le secours mis à la disposition de la municipalité a été versé dans la caisse communale, nous demandons qu'il soit employé au plus tôt, de manière à sauver de la ruine un des monuments les plus pittoresques et les plus grandioses à la fois, qu'il soit donné au touriste d'admirer à Cahors.

Bibliothèque populaire de Cahors

Le public est prévenu que la Bibliothèque populaire de Cahors sera fermée, dimanche jour de Pâques, et ouverte le lendemain lundi, à l'heure habituelle.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le bureau d'administration de la Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot a fixé au 10 mai prochain, à 9 heures dans une salle de la mairie de Cahors, l'assemblée générale de la Société.

Le choix de cette date a été approuvé par M. l'inspecteur d'académie.

MM. Simonis, président; Vidal et Monteils, membres du bureau d'administration; Deltheil et Bouyssou, instituteurs-adjoints à Cahors, membres participants de la Société, ont été chargés par le bureau de l'installation matérielle de l'assemblée et de l'organisation du banquet qui la clôturera.

BANQUET

Le banquet, présidé par M. Izenic, inspecteur d'académie, président d'honneur de la société, aura lieu immédiatement après la séance, à midi précis, à l'hôtel du Lion d'Or, boulevard Gambetta.

Mmes les institutrices et MM. les instituteurs (qu'ils fassent partie ou non de la Société), qui tiendraient à assister au banquet, sont priés d'adresser directement leur adhésion avant le 1^{er} mai, à M. l'inspecteur d'académie, à Cahors. Le prix de la cotisation est fixé à 3 fr. 50, vins et café compris.

Instruction publique

Mme Barcus, déléguée à la direction de l'école annexe à l'école normale de Cahors, pourvue du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, est nommée directrice de l'école annexe à ladite école normale.

Inauguration de l'école mixte de Labéraudie

Mercredi a eu lieu l'inauguration de l'école mixte de Labéraudie, dont la création était si vivement demandée par les habitants de ce hameau.

M. Izenic, inspecteur d'académie, accompagné de M. Delpech, inspecteur primaire, avait tenu à présider lui-même cette inauguration.

L'inspecteur d'académie a été reçu par les conseillers municipaux de la section de Labéraudie et par Mlle Lacoste.

L'un des élèves, au nom des habitants du bourg, a remercié MM. Izenic et Delpech, aux sollicitations et aux démarches desquels Labéraudie devait enfin de posséder une école.

Répondant à ce petit discours M. l'inspecteur d'académie, après avoir félicité le jeune orateur, a engagé les conseillers municipaux à user de leur influence pour obtenir des familles l'assiduité aux cours d'une école qui, désormais permettra aux parents de faire donner une instruction élémentaire à leurs enfants, tout en les gardant auprès d'eux.

Accident

Jeudi, vers 3 heures du soir, M. Combarieu, archiviste départemental honoraire, descendait la rue Fénelon, quand un chien vint butter dans ses jambes, et le fit tomber sous la voiture d'un nommé Lacoste.

Le véhicule, heureusement peu chargé, lui est passé sur le corps en pleine poitrine.

Des passants ont relevé aussitôt et transporté à la pharmacie Cazaly le pauvre blessé, où il a reçu les premiers soins.

Le procès de l'Orphéon

L'Avenir de Sainte-Foy-la-Grande vient de relever appel du jugement du tribunal civil de Cahors, qui déboutait cette société de sa demande en dommages-intérêts contre les membres du jury du concours musical.

Eaux thermales

Le Conseil général ayant voté, dans la session d'août dernier, un crédit de 2,000 fr. pour faciliter l'usage des eaux thermales aux malades indigents du département, les demandes de secours devront parvenir à la préfecture avant le 1^{er} mai prochain, par l'intermédiaire des sous-préfets, appuyées des pièces indiquées au n° 7 des actes administratifs de 1895.

Veillons sur les jeunes plants

Il paraît que les maraudeurs font en ce moment la chasse aux jeunes plants dans les environs de Cahors.

Non-seulement les gardes-champêtres devraient redoubler de surveillance à cette époque de plantations, mais encore les propriétaires feront bien de veiller à leurs jeunes vignes, et de ne pas ménager les pièges qui peuvent enrayer l'œuvre néfaste des maraudeurs.

Société des Sauveteurs du Lot

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL

Dimanche, sous la présidence de M. Guiraudies-Capdeville, président, les Sauveteurs ont procédé à l'élection des membres de la Commission administrative dont les pouvoirs avaient expiré. Ont été nommés à l'unanimité :

MM. Henri Valette, vice-président; Talon, Gloizes, Couture, Bories, Calvet et Calmon, membres de la commission administrative, Verdier, trésorier, et Oulières, secrétaire.

M. Verdier a donné ensuite lecture des comptes trimestriels de la Société qui ont été approuvés.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée a décidé que la Société prendrait part au concours de gymnastique du mois de mai, à Périgueux et à la fête de l'association des Sociétés de gymnastique du Midi, qui doit avoir lieu à Perpignan en août 1895.

Il a été décidé que la Société achèterait des pèlerines et des chaussures de gymnastique pour les pupilles qui prendront part à ces deux concours.

Les retraites des cantonniers

M. Dupuy-Dutemps, ministre des Travaux publics, étudie un intéressant projet sur les retraites des cantonniers. Ce projet poserait d'abord comme principe que tout cantonnier doit avoir une pension de retraite qui lui assure le strict nécessaire pour vivre, c'est-à-dire un minimum évalué aux deux tiers de son salaire moyen pendant les six dernières années.

Si, par l'effet de ses versements à la Caisse des retraites le cantonnier n'atteint pas ce minimum l'Etat vient à son aide en lui achetant une rente viagère dont le montant est égal à la somme nécessaire pour parfaire les deux tiers de son salaire moyen.

L'Etat n'interviendrait d'ailleurs que lorsque le cantonnier quitterait le service. Ainsi un cantonnier reste au service jusqu'à soixante-dix ans (ce qui est fréquent), il fait liquider sa pension par la Caisse des retraites à soixante-cinq ans (âge maximum statuaire), mais l'Etat ne lui achète sa rente viagère que lorsqu'il quitte le service, c'est-à-dire à soixante-dix ans. Le prix d'achat de cette rente viagère — déjà si faible — se trouve encore diminué par ce fait.

D'après le projet qu'étudie M. Dupuy-Dutemps la rente viagère achetée par l'Etat serait réversible et viendrait s'ajouter à la pension à laquelle l'un des deux conjoints aura droit après le décès de l'autre.

Le Ministre des Travaux publics soumettra son projet au Conseil dans une des prochaines réunions.

XIII^e Exposition de Bordeaux 1895

La Société Philomatique invite instamment Messieurs les exposants à faire expédier sans aucun retard leurs colis, produits et vitrines dans les locaux de l'Exposition et à commencer leur installation, car le comité d'administration de la Société Philomatique a fixé définitivement au samedi 4 mai prochain, la date de l'ouverture.

Tous les bâtiments sont prêts à recevoir les marchandises, et les services de manutention et d'installation sont organisés.

Le plus grand désir de la Société Philomatique étant que l'Exposition soit prête pour le 4 mai, il importe que chacun fasse, à cet effet, tous ses efforts et Messieurs les exposants ne doivent rien négliger pour être prêts.

On trouvera aux bureaux de la Société, 2, cours du XXX Juillet, tous les renseignements nécessaires à l'installation et chez l'entrepreneur, agréé de la Société, M. Lamarthonie, cours du Chapeau rouge, tous ceux concernant le transport et la manutention des colis, ainsi que les opérations de douanes.

Les sous-commissions de l'« Art Ancien », se sont réunies sous la présidence de M. le docteur Azam, pour s'occuper du groupement des nombreux objets d'art qui doivent orner les galeries du premier étage du Palais de la Gironde.

Les collectionneurs qui auraient encore des demandes à formuler pour l'admission de tapisseries, bibelots de vitrine, tableaux des XVI, XVII et XVIII^e siècles, faïences, etc.; doivent, sans retard, s'adresser à MM. Azam, 14, rue Vital Carles, président de la commission générale; H. Bordes, 6, quai Louis XVIII, Comte de Chateigner, 7, rue de Grassi; De Meurville, 28, place Gambetta, présidents des sous-commissions et à MM. Tisseyre, 43, rue Boudet et Goyette, 2, rue Vauban, délégués du comité d'administration de la Société philomatique.

Catus

Il y avait beaucoup de monde à la foire, mais les affaires ont été assez calmes.

Voici les cours pratiqués :

Les moutons première qualité, se vendaient, poids vif et tondus, 75 c. le kilo. Les bœufs de 30 à 34 fr. les 50 kilos. La volaille 90 cent. les 500 grammes. Les œufs de 45 à 50 cent. la douzaine.

Le blé valait 15 fr. l'hectolitre; l'avoine 7 fr. 50; les pommes de terre de 2 fr. 50 à 2 fr. 80.

Goudou

Un violent incendie a éclaté ces jours derniers au village de Goudou, commune de Labastide-Murat, et a détruit une maison appartenant à M. Marcelin Bouzou, cultivateur.

Malgré la promptitude des secours, rien n'a pu être sauvé, et c'est avec beaucoup de peine que l'on a pu préserver une grange contiguë à la maison incendiée.

Les causes de ce sinistre sont inconnues, mais l'on croit que le feu a pris à des copeaux qui étaient au grenier.

Les pertes évaluées approximativement à 3,400 fr., sont couvertes par une compagnie d'assurances pour la somme de 4,750 francs.

Gourdon

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Capmas, ancien juge au tribunal de notre ville, en retraite depuis fort longtemps.

M. Capmas était âgé de 94 ans.

Mauroux

La foire a été belle, mais à cause de sa coïncidence avec la foire de Penne, les affaires ont été lentes sur les bœufs, mais ils conservaient les cours ordinaires.

Les moutons se vendaient à de bons prix; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 75 à 80 cent. le kilo.

Les porcs sont toujours à un prix très élevé.

La volaille se vendait de 50 à 55 cent. la livre.

Les lapins 30 cent. la livre.

Les œufs 45 et 50 cent. la douzaine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 13 avril 1895

Naissances

Repain, Suzanne, rue Fondue-Haute, 21.
Sadoul, Yvonne, rue des Soubirous, 19.
Cagnac, Daniel, rue Donzelle, 36.
Fournet, Marie, rue des Elus, 2.

Décès

Guiraudet, Louis, charron, 62 ans, Avenue de Toulouse, 19.
Combalbert, Jeanne, 18 ans, célibataire, couvent du refuge, (Chartreuse).
Bouyssou, Pétronille, V^e Fourguières, 89 ans Cabessut-Haut.
Bonnet, Julie, V^e Sémirot, bouchère, 58 ans, rue Nationale, 13.
Barc, Marie, 15 ans, célibataire, à l'hospice.
Périés, Auguste, terrassier, 28 ans, célibataire, à l'hospice.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 14 avril

Tout Cahors y passera et Cabessut aussi

Grande revue locale en 5 actes et 12 tableaux, par MM. Marius Pracy, J.-B. Rouquet et G. Nicolaï

On lit dans le Dictionnaire de Larousse : « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Riis justifie pleinement cette réputation : c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

Les maladies de l'estomac, et de l'intestin disparaissent en prenant chaque matin une cuillerée à café de Tisane Dussolin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Soixante-quinze ans de succès ininterrompus ont consacré les bons effets de la Pâte Regnaud contre les maladies des organes respiratoires et particulièrement contre l'enrouement, la laryngite, la toux d'irritation, la coqueluche, les rhumes, la grippe ou influenza, etc. Ce médicament, aussi agréable qu'un bonbon, convient tout particulièrement aux dames, aux enfants et aux personnes âgées. Le Sirop de Regnaud produit les mêmes effets que la pâte. Leur emploi simultané hâte le soulagement et la guérison.

TANIS (Manche)

Depuis au moins 15 ans je souffrais de l'estomac, je n'avais plus d'appétit, j'avais de la fièvre et j'étais faible; je ressentais des maux de tête, des étourdissements, une lassitude générale. Tous ces maux ont disparu, grâce aux bienfaites Pilules Gicquel. Plusieurs personnes de ma paroisse atteintes de jaunisse, constipation, étourdissements, en ont fait usage, et elles me chargent d'exprimer ici le regret de n'avoir pas connu plus tôt l'efficacité de ces bonnes Pilules Gicquel.

Signé : Dinard, curé de Tanis.

Les Filles de M^{me} Evelin, par Amédée Delorme.

Dans les Filles de M^{me} Evelin, M. Amédée Delorme met, en comparaison, aux prises en quelque sorte, la Capitale et la Province, ce qui fait de ce roman une œuvre doublement attrayante. Edité par la Librairie H. Charles-Lavauzelle, ce joli volume de 3 fr. 50 se trouve dans les gares et chez les principaux libraires.

NOUS RECOMMANDONS À NOS LECTEURS CETTE NOUVELLE GRAISSE POUR VOITURES CHARIOTS ENGRENAGES C'est la Meilleure, la plus Economique. La demander chez Quincailliers, Epiciers, Bourreliers, etc. L. LEBRASSEUR, SEUL FABRICANT, Saint-Denis (Seine).

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

Agence ROBERT

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1^{er} ordre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance par courbe, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Pour une famille de 2 personnes | 20 % |
| — 3 — | 25 % |
| — 4 — | 30 % |
| — 5 — | 35 % |
| — 6 — | ou plus 40 % |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheverny, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Cheverny, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1165^e livraison (30 mars 1895). — Ysabel, par M^{me} la Comtesse de Houdetot. — Comment on devient millionnaire, par Daniel Bellet. — La Sorbonne, par Alexis Lemaître. — Seule, par le commandant Stany. — L'ascension du « Phénix ». — La France à Madagascar, par Et. Leroux. — Chaque numéro, 40 cent. — Illustrations de A. Paris, Myrbach, Le Blanc. — Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire du N° 13. (30 mars 1895). — 1^o La Sicile, par M. G. Vuillier, avec dix gravures et un hors-texte d'après les dessins de l'auteur. — 2^o Voyage aux Villes Mortes de la Crimée, par M. Louis de Soudak, avec six gravures d'après des dessins ou photographies. — 3^o A travers le Monde. Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. Sept gravures, et un portrait. — 4^o Conseils aux Voyageurs. — Les grands voyages à Bicyclette, 1. — 5^o Tour du Monde-Guide et Tableaux graphiques. Itinéraires des principales villes d'Europe et de France vers la Corée. — Chaque Livraison, 50 cent. — Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

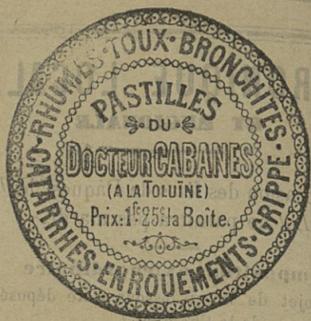
Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.



Oui, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

| | | | | |
|----------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| PRIX DE l'abonnement | Paris et Seine | 42 mois | 6 mois | 3 mois |
| | Départements | 50 ^{fr} | 26 ^{fr} | 14 ^{fr} |
| | Étranger, ... | 56 | 29 | 15 |
| | | 62 | 32 | 17 |

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste; les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de Remise et de l'Étranger.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

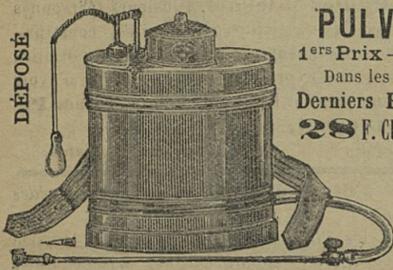
Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors

Prêts d'argent

aux commerçants et propriétaires solvables, discrétion absolue et prompt solution.

Ecrire à M. BAUCHE, à LAVAL, (Mayenne).

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

MALADIES du CŒUR

HYDROPIES, ASTHMES, CATARRHES, etc.

Le SIROP de Digitale de LABELONYE

employé avec succès depuis plus de 40 ans contre ces diverses Affections.

ANÉMIE, CHLOROSE, FAIBLESSE, etc.

Le plus Efficace des Ferrugineux

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

AU LACTATE DE FER

Approuvées par l'Académie de Médecine.

A Paris : Maison LABELONYE, 99, r. d'Aboukir et toutes Pharmacies.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. E. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. F.-Garnier DREYFUS, député de la Seine. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France. A. GUY, professeur à l'École des chartes. H. MARION, professeur à la Sorbonne. GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant.

H. LAMIRAILLT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris